

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1885.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1886.

(Voir les N<sup>os</sup> 84, XII, session de 1884-1885, et 43, session de 1885-1886, de la  
Chambre des Représentants, et 8, session de 1885-1886, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Vice-Président ; CASIER, DE LHONEUX,  
HARDENPONT, VAN PUT et LEIRENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice de 1886 s'élève à 1,686,500 francs, présentant une majoration de 500 francs sur le montant du budget de 1885.

Cette différence provient de la balance entre les augmentations et les diminutions proposées sur les articles suivants du Budget.

L'article I, Non-Valeurs sur la contribution foncière, prévoit une diminution de 5,000 francs.

L'article II, Non-Valeurs sur la contribution personnelle, donne une différence en plus de 15,000 francs.

L'article III, Non-Valeurs sur le droit de patente, ne présente aucune différence.

L'article IV, Non-Valeurs sur les redevances des mines, donne une diminution de 10,000 francs.

Au chapitre II, à l'article 9, nous trouvons une augmentation de 500 francs.

Ce Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 15 décembre 1885, à l'unanimité des 82 membres présents.

Votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité de ses membres.

*Le Rapporteur,*  
LEIRENS-ELIAERT.

*Le Vice-Président,*  
Baron BETHUNE.